

DOSSIER D'INSCRIPTION - Eté 2024

Les séjours courts de l'Accueil de Loisirs de la Maison de l'Enfance :



Séjour « Les pieds dans l'herbe »

Du 10 au 12 juillet (3 jours)
5-7 ans (24 places)
La ferme du Forsdoff
MISSILLAC (44)

Séjour « Terres d'Aventures »

Du 15 au 19 juillet (5 jours)
8-10 ans (16 places)
La ferme du Forsdoff
MISSILLAC (44)



Séjour « A NOU(E) de jouer »

Du 22 au 26 juillet (5 jours)
7-9 ans (16 places)
Domaine de la Noue
SAINT HILAIRE DE CLISSON (44)
Trajets aller-retour (lundi matin et vendredi soir) assurés par les familles

Séjour « Escapade sportive »

Du 19 au 23 août (5 jours)
8-10 ans (16 places)
Nature Sport Vioreau
VIOREAU (44)



Séjour « Vélorzons »

Du 26 au 29 août (4 jours)
10-12 ans (16 places)
Départ et retour à CLISSON (44)
Première journée à la MDE pour préparer le séjour et sensibilisation à la sécurité à vélo (pas de nuitée ce jour-là)

Chers Parents,

La Ville de Clisson propose depuis plusieurs années des séjours courts pour vos enfants.

Nous voulons vous rappeler combien nous sommes résolument à côté des parents pour que les vacances de leurs enfants soient un temps privilégié d'enrichissement culturel, éducatif et humain.

Ces séjours courts (5 jours - 4 nuits ; 4 jours - 2 nuits ou 3 jours - 2 nuits) sont encadrés par des animateurs diplômés, travaillant pour la commune, sous couvert de la DDCS 44 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Ces séjours permettront à vos enfants de connaître l'aventure, de découvrir de nouvelles sensations, des émotions et des rencontres originales, tout ce qui participe au développement des enfants.

Aussi suis-je attentive à ce que les séjours répondent à nos exigences éducatives.

Quel que soit le lieu du séjour et les activités que vous aurez choisis, je suis sûre que ces nouvelles expériences humaines leur permettront de rentrer plus forts, plus curieux et plus ouverts aux autres !

Bonnes vacances à tous et à toutes.

L'Adjointe à l'Enfance

Véronique Jousset

Modalités de préinscriptions :

Les bulletins de préinscription sont disponibles à partir du **2 avril 2024**, sur le site internet de la ville ou à l'accueil de la Maison de l'Enfance. Ils devront être retournés **par mail à mde@mairie-clisson.fr** ou à déposer à la **Maison de l'Enfance de Clisson**.

Date limite de dépôt des dossiers : lundi 6 mai 2024

Attribution des places :

Vous devez **choisir deux séjours parmi les propositions faites**, en indiquant votre ordre de préférence, ou vos contraintes pour ne choisir qu'un séjour. Un seul séjour sera attribué lors de la première commission, en fonction des places restantes, un deuxième séjour peut vous être proposé.

L'attribution des places est faite :

1 : En priorité aux familles domiciliées à **Clisson**.

2 : Aux familles domiciliées dans les **autres communes de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine**.

3: Et enfin, aux familles domiciliées **en dehors de la Communauté d'agglomération**.

Une attention particulière sera portée aux enfants qui ne sont pas partis l'année précédente.

Un courrier vous informera, de l'attribution des places en même temps qu'une contre-proposition éventuelle suivant les places disponibles sur d'autres séjours.

Une liste d'attente sera ouverte, par séjour, en direction des familles n'ayant pu obtenir satisfaction.

Conditions d'inscription

- Les inscriptions doivent obligatoirement être faites par un membre de la famille ayant pleine jouissance des droits parentaux.
- L'enfant doit avoir passé l'âge requis à la date du premier jour du séjour retenu.
- L'inscription de l'enfant est du lundi (9h) au vendredi (17h) ; départ et retour à la Maison de l'enfance (possibilité de péricentre). **En cas de non-respect du règlement une pénalité de 20€ vous sera facturée.**



Désistement

Pour tout désistement survenu après votre confirmation, le service se réserve le droit de réattribuer la place de séjour à un autre enfant et de conserver au titre des coûts de gestion, le montant d'une journée de séjour.

Le **dossier administratif du séjour devra être complet à la date du jeudi 6 juin 2024**, sans quoi le service se réserve aussi le droit de réattribuer la place de séjour à un autre enfant et de conserver au titre des coûts de gestion, le montant d'une journée de séjour.

En cas de désistement pour des motifs de force majeure (maladie, évènement grave) et sur présentation d'un justificatif, aucune retenue ne sera appliquée. **Dans la cas contraire, l'ensemble du séjour sera facturé.**

Les pièces à fournir :

Après réception de confirmation du mini-séjour :

- Un certificat médical d'aptitude aux activités sportives de moins d'un an couvrant les dates du séjour.
- Une attestation de « séjour court » signée des parents (*document inclus dans le courrier de réponse à nous retourner*)
- Pour le séjour « Escapade sportive » : un brevet de natation (25m ou plus) ou attestation scolaire « savoir nager » ou une attestation préalable à la pratique des activités nautiques et aquatiques. (*Document inclus dans le courrier de réponse à nous retourner*)

Sur le Portail Famille en ligne, votre dossier à jour avant le 6 juin :

(Pour les nouvelles inscriptions renseignements à l'accueil)

- L'attestation d'assurance responsabilité civile ou scolaire **couvrant la période du séjour.**
- La fiche santé de votre enfant.
- Les autorisations.
- L'acceptation du règlement intérieur.
- MAJ des contacts et coordonnées famille.

Tarif des séjours

Il est calculé en fonction du nombre de jours et du quotient familial au 1^{er} janvier 2024.

MINI SEJOURS				
Quotient familial	Tarif d'une journée séjour	Tarif du séjour 5 JOURS*	Tarif du séjour 4 JOURS	Tarif du séjour 3 JOURS
0 à 400	11,98 €	59,90 €	47,92 €	35,94 €
De 401 à 600	15,40 €	77,00 €	61,60 €	46,20 €
De 601 à 800	18,25 €	91,25 €	73,00 €	54,75 €
De 801 à 1000	21,68 €	108,40 €	86,72 €	65,04 €
De 1001 à 1200	24,53 €	122,65 €	98,12 €	73,59 €
De 1201 à 1400	27,95 €	139,75 €	111,80 €	83,85 €
De 1401 à 1600	31,37 €	156,85 €	125,48 €	94,11 €
De 1601 à 1800	34,22 €	171,10 €	136,88 €	102,66 €
De 1801 à 2000	37,65 €	188,25 €	150,60 €	112,95 €
Plus de 2001	40,50 €	202,50 €	162,00 €	121,50 €

**Si bénéficiaire AVE de la CAF, la famille ne verse que le solde restant à sa charge.*

Modes de paiement acceptés : Espèces, Chèques bancaires, Chèques vacances, Paiement en ligne par CB.

Réunion d'information :
Vendredi 7 juin 2024 à 19 H
À la Maison de l'Enfance de Clisson.

Les séjours courts de l'Accueil de Loisirs de la
Maison de l'Enfance
ETE 2024

Fiche de pré-inscription « séjours courts »

Je soussigné Nom
Prénom
Demeurant à
Tél :
e-mail :
N° allocataire CAF (ou autres régimes à préciser):
Bénéficiaire « Aide aux Vacances Enfants » de la CAF : oui non

Désire inscrire mon enfant :

Nom
Prénom
Date de naissance :

Choix 1

Nom du séjour à (lieu) :
Date : du.....au.....
Je souhaiterais partir avec
..... (2 noms maximum)

Choix 2 (en cas d'impossibilité d'attribution du choix 1 ou de demande d'un 2^{ème} séjour)

Nom du séjour à (lieu) :
date : duau.....
Je souhaiterais partir avec :
..... (2 noms maximum)

En cas de places disponibles, je suis intéressé par l'attribution d'un second séjour
oui non

Fait à : Le :

Signature des Parents

Été 2024

Les séjours de l'accueil de loisirs de la Maison de l'Enfance

	<u>Séjour</u> Les pieds dans l'herbe	<u>Séjour</u> Terres d'Aventures	<u>Séjour</u> A NOU(E) de jouer	<u>Séjour</u> Escapade sportive	<u>Séjour</u> Vélorizons
Lieux	La Ferme du Forsdoff Missillac (44)	La Ferme du Forsdoff Missillac (44)	Le Domaine de la Noue Saint Hilaire de Clisson (44)	Sport Nature Vioreau Vioreau (44)	
Dates	10 au 12 juillet	15 au 19 juillet	22 au 26 juillet	19 au 23 août	26 au 29 août
Age	5-7 ans	8-10 ans	7-9 ans	8-10 ans	10-12 ans
Animations	Visite de la ferme Atelier sur la biodiversité Chasse au trésor Grands jeux Veillées	Escape game Visite de la ferme Animation des sens Visite du Parc Atelier Crêpes La nuit de la Chouette Grands jeux Veillées	Archery-biathlon Poull-ball Learn'O Tchouckball Tir à l'arc Acrosport Laser run Veillées	Paddle Labyrinthe orientation Tir Laser Baignade Grands jeux Veillées	Circuit à vélo Activités sportives Grands jeux Veillées
Eligibilité aide AVE (VACAF)	NON	OUI	OUI	OUI	NON

Toute l'équipe de la Maison de l'enfance
vous souhaite
de bonnes vacances.

